L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 21 AOUT.

FEUILLETON.

LA MAISON DE MAUREZE,

PAR HENRY GRÉVILLE.

XXXIV.

Lorsque Julien, fort inquiet de cette convocation, arriva au château, il fut introduit près de Lucile: tel était l'ordre du marquis.

A sa vue, la jeune fille pâlit et ne put réprimer un mouvement de honte, mais elle se remit aussitôt, et, sans parler, lui présenta ses tablettes. Julien comprit; humblement incliné, il attendit ce que Lucile allait lui annoncer.

—Mon père veut que je vous épouse, dit-elle après un silence d'un instant.—Vous savez combien ce mariage est impossible.....

—Vous! fit Julien en regardant la jeune fille; il croyait avoir mal entendu.

—Oui,—c'est près de moi que vous avez perdu cet objet.

Présanges s'inclina et mit un genou en terre devant Lucile. Ses yeux débordèrent de larmes d'admiration.

—Je vous écoute, dit-il, et je vous vénère.

Elle le releva d'un geste plein de fierté.

—Mon père veut que je vous épouse, dit-elle, et moi je ne le veux pas; quelles vont être les conséquences de ce refus?

Julien haussa les épaules.

—Qu'importe? dit-il.

—Il importe, Monsieur, ma mère ne souffre pas une seule douleur qui pourrait lui être épargnée!

La jeune homme regarda Lucile et comprit que jusqu'alors il n'avait pas connu l'amour filial.

—Eh bien, Mademoiselle, votre père ou votre frère me provoquera en duel, et je serai tué, voilà tout.

Lucile frissonna: l'idée de la mort est toujours odieuse; celle de la mort de Julien était plus douloureuse que toute autre. Malgré le rôle horrible que ce jeune homme jouait dans sa vie, elle ne pouvait s'empêcher de lui être sympathique.

Au théâtre et dans le roman on prend subitement en haine tel ou tel individu parce que la morale l'exige, mais dans la vie réelle on ne passe pas ainsi sans hésitation, sans déchirements, de la sympathie à l'aversion, de l'amour à la haine.

Lucile avait chéri Julien pendant trois ans de toute la tendresse résignée d'une âme sans espoir; son ignorance du mal était telle, qu'elle avait pris sur elle la faute de sa mère sans même savoir ce que c'était qu'une faute.

Pourquoi eût-elle haï Julien? Elle sentait entre eux un gouffre infranchissable; c'était tout, elle ne voulait pas regarder au delà.

—Cela ne se peut pas, dit-elle après un silence; il ne faut pas que vous mouriez.

—Je ne puis ni ne veux vivre, murmura Julien.

—Et moi, fit Lucile d'une voix contenue, je ne veux pas que vous mettiez un remords de plus dans la vie de ma mère.

Julien baissa la tête: il se sentait vaincu par cette enfant.

—Que faut-il que je fasse? dit-il anéanti.

—Partir, partir sur le champ, pour jamais.

—C'est la conduite d'un lâche! s'écria Julien.

—C'est l'expiation d'une faute! répondit Lucile, transfigurée par la tâche surhumaine qu'elle avait entreprise.

—On ne me donnera pas le temps de partir!

—Ceci me regarde, répliqua la jeune fille. C'est sans doute mon frère qui sera chargé de vous voir; je lui parlerai.

Julien garda le silence. Ce qu'elle exigeait de lui était bien dur; c'était certainement la première fois que pareille proposition était faite à un gentilhomme; il eût cent fois préféré une mort immédiate à ce semblant de lâcheté;—mais Lucile l'avait dit, il n'avait pas le droit de mettre un remords de plus dans la vie de la marquise.

Il songea alors au sort de celle qui s'était dévouée pour eux, à l'avenir qu'elle s'était préparé, au présent, à ce qui allait suivre son départ.....

—Et vous? dit-il, vous, qu'allez-vous devenir?

—Ce qu'il plaira à Dieu, répondit-elle simplement.

Confondu par tant de noblesse et de résignation, Julien sentit quelque chose qui ressemblait fort à un regret pénétrer au fond de son âme.

Là était le bonheur; ce cœur de femme pur et fort qui planait au-dessus de toutes les faiblesses eût pu être son partage, il le sentait.... Que n'avait-il su vaincre sa passion coupable, il eût apporté le joie et la paix là où sa présence n'avait semé que la honte et le déshonneur!

—Dieu vous protége! dit-il en s'inclinant une dernière fois devant cette jeune martyre dont il était le bourreau. Adieu pour toujours.

Elle eût voulu accompagner ce jeune homme d'un souhait de paix, elle sentit que c'était impossible, et, ses yeux baissés, elle attendit que la porte se fût refermée sur lui. Le galop du cheval noir retentit au dehors, elle étouffa un sanglot.

—Quel malheur! se dit-elle.

Elle n'osa rien ajouter à sa pensée, et, refoulant son chagrin, essuyant une larme furtive avec sa main, elle attendit ce qui allait suivre.

L'instant d'après, le marquis, étonné du départ de Julien, plus étonné de ne pas voir sa fille, entra dans le salon; sa femme l'accompagnait; elle avait retrouvé des forces pour suivre les phases de ce désastre.

—Eh bien! fit le marquis de sa voix la plus sévère.

Lucile regarda son père et se dit intérieurement qu'elle allait lui porter un coup terrible; mais la vue de sa mère ranima son courage.

—J'ai dit à M. de Présanges, fit-elle d'une voix ferme, que je pouvais ni ne voulais l'épouser.

Le marquis recula d'un pas.

—Comment! après ce qui s'est passé entre vous....

La marquise se jeta entre lui et sa fille, comme pour la défendre.

—J'ai interrogé mon cœur, fit Lucile avec assurance, je ne l'aime pas.

—Et vous êtes déshonorée! s'écria le père en courroux. Fille sans pudeur.... je vous maudis!

Il s'avançait, le bras levé, prêt à frapper.... Gabrielle lui barra le passage, et Lucile quitta le salon.

—Ah! marquis, s'écria la pauvre au désespoir, passant sans transition de la colère à la douleur la plus profonde, que nous sommes malheureux!

Il se laissa tomber dans un fauteuil et prit la main de Gabrielle.

—C'est ma faute, dit-il en pleurant de rage et de chagrin. C'est Dieu qui me punit d'avoir abandonné mon foyer: mon fils joueur, ma fille dépravée, c'est là le châtiment qui était réservé à mes débordements! Pauvre chère femme, que je vous ai fait souffrir, et que vous avez le droit de me maudire!

Gabrielle essayait vainement d'échapper à l'étreinte de son mari; il couvrait ses mains de baisers et de larmes; sous le coup qui le frappait, cette nature jusqu'alors insouciante et heureuse cherchait à se rattacher à quelques souvenirs affectueux et ne pouvait supporter de se voir délaissée par tout ce qui avait été sa joie et sa prospérité.

—Oui, continua-t-il, j'ai été un mauvais époux, un mauvais père; mes méchants instincts se retrouvent dans mes enfants. Vous, ma sainte femme, vous avez gardé l'honneur de mon foyer, vous seule....

—Non! s'écria Gabrielle en s'arrachant enfin à la main du marquis, non, c'est un mensonge horrible, une hypocrisie honteuse; vos enfans sont les plus purs, les meilleurs enfans de la terre.

Maurèze se leva de tout son haut et jeta sa femme à genoux devant lui, les dents serrées, pâle de rage.

—Oui, s'écria-t-elle avec énergie, à genoux devant vous, c'est ma place, car je vous ai trompé, vos enfants ont menti! C'est moi qui suis coupable.

—Malheureuse! fit le marquis, malheureuse!

—Oh! dit Gabrielle, à présent je ne crains plus rien, je ne demande qu'à mourir; mais sachez au moins quel cœur ont vos enfans et combien ils ont aimé leur mère!

Cette parole fit tomber comme par enchantement la colère de l'époux offensé. Il trouvait en ses enfans la consolation la plus noble et la plus touchante, il y voyait une source de joies paternelles qu'il n'avait pas soupçonnées.

—Relevez-vous, Madame, dit-il à sa femme restée à genoux. Je tuerai votre amant.

Gabrielle se releva; tout lui était désormais indifférent, même Julien; sa vie était close, et la tombe lui semblait déjà refermée sur elle. D'un pas chancelant elle rentra dans sa chambre et tomba à genoux devant le crucifix, mais elle ne put prier, car tous les ressorts de son être étaient brisés.

Le marquis, resté seul, voulut se mettre à la recherche de sa fille, mais ses jambes ne purent le porter. Il voulut appeler, et sa langue refusa de parler. Une impression de fatigue étrange s'empara de lui et le cloua sur son fauteuil.... C'était une attaque de paralysie.

Il demeura ainsi quelques minutes, ne pouvant articuler que des sons indistincts; une porte s'ouvrit, et Lucile se présenta sur le seuil. N'entendant plus de bruit, elle avait cru le salon désert; à la vue de son père, elle réprima un mouvement de frayeur; mais le regard que celui-ci tournait vers elle était suppliant et non pas irrité. Frappée du changement de sa physionomie, elle s'approcha.

—Voulez-vous quelque chose, mon père? dit-elle sans crainte pour elle-même, mais étrangement agitée par l'expression du visage paternel.

Le marquis essaya de parler; son bredouillement confus le trahit.

—Ah! s'écria Lucile, vous souffrez, et c'est moi, moi seule....

De sa main droite restée saine, le marquis fit un geste négatif et appela sa fille à lui. Elle vint tout près et s'agenouilla contre son fauteuil, les yeux levés vers lui et pleins de terreur. Il fit un effort violent et réussit à proférer quelques paroles.

—Je te bénis, dit-il, non sans peine, en posant sa main sur la tête de Lucile. Ap....

La jeune fille se hâta de .... venir du secours; le marquis fut transporté dans sa chambre, et un exprès alla chercher en même temps un médecin de Paris et le jeune comte.

Pendant le temps nécessaire pour aller et revenir, le marquis ne permit pas à sa fille de le quitter. Aussitôt qu'elle n'était pas dans sa chambre, il s'agitait et la demandait par gestes, car la parole, qu'il avait recouvrée un instant, lui avait fait défaut depuis.

Il craignait que Lucile n'allât voir sa mère.—En effet, elle trouva un moment pour se glisser auprès de Gabrielle.

Les deux femmes n'avaient pas le temps de parler, et d'ailleurs, qu'eussent-elles pu se dire? Gabrielle avait pressenti ce qui s'était passé pendant l'entrevue de sa fille et de Julien.—Lucile avait deviné l'aveu de sa mère en voyant l'affection que lui témoignait désormais son père.... Des baisers et des larmes, ce fut tout, et nul langage n'eût pu être plus éloquent.

Le médecin arriva dans la nuit, en même temps que René; il déclara que l'attaque de paralysie n'était que partielle et légère; quelques jours de repos et une médication énergique rendraient au marquis l'usage de ses facultés, mais de nombreuses précautions et de grands soins seraient nécessaires pendant longtemps.

René écoutait avec une attention soutenue: le messager ne lui avait donné sur l'accident que des renseignemens très vagues; il devinait bien que son généreux mensonge avait été inutile, mais il n'osait interroger personne.

Quand il fut seul avec son père, qui avait écarté les assistans, celui-ci tira de dessous son oreiller le petit portefeuille qu'il s'était fait remettre par son valet de chambre et le présenta à René.

Le jeune homme l'ouvrit et lut: "Julien de Présanges."

Glacé d'effroi, craignant de comprendre, il regarda son père, qui saisit le crayon et écrivit au-dessous de ce nom, de l'écriture informe et bizarre des paralytiques: "Tue-le!"

—Lui! s'écria René; lui, Présanges?

Le marquis fit un signe affirmatif et laissa retomber sa main fatiguée. Peu après, il s'endormit, après avoir regardé René d'un air de commandement.

Le jeune homme s'éloigna et chercha un peu de solitude et de repos dans le parc. Il en avait besoin; car son âme était bouleversée jusque dans ses profondeurs les plus reculées.

(A Continuer.)

LA REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE MM. G. D'AQUIN ET H. JOUBERT.—La représentation organisée au bénéfice de MM. D'Aquin et Joubert, par le Club dramatique louisianais, promet d'avoir un éclat extraordinaire. Nous en indiquerons brièvement le programme, nous proposant d'en parler plus longuement: quatre vaudevilles *Brutus lâche César*, *Estelle ou le père et la fille*, *La veuve aux Camélias*, *Margot ou les bienfaits de l'éducation*, et un intermède musical dans lequel on entendra les deux jeunes virtuoses louisianais. La représentation aura lieu le 3 septembre à l'Opéra.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

No. ..... LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinçon, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huiotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes, de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau exceptés les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, piéges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 18 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

ST-LAURENT, Lachesnez, mercredi 22 août.
AMÉRIQUE, Pouzols, mercredi, 29 août.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 5 septembre.

Prix du passage pour le Havre,
Première cabine (vin compris)........$100
Deuxième $65
Troisième $35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).... $90 à $100
Deuxième $65
Troisième $35

BILLETS ALLER ET RETOUR À PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec ameublement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 25 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
E. V. Gager, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 23 Aout, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine........$50.
Entrepont........25.
Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA,
Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.
capitaine Wm. Hannover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin, le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin. Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
Au No 26 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville,
Le beau steamer
CAMELIA.

Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
No 26 de la rue de l'Union.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur
TEXAS,
remplaçant le
NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
ADAMS & WORK,
No. 21 du Commercial Place.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmesport, Churchville et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA.
H. H. Bread, capitaine,
T. Jobin, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 31 rue Gravier, HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas. R. W. ADAMS, 31 Commercial Alley.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.,

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmesport, Churchville et tous les débarcadères de la Côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON.
James L. Robbins, capitaine, Gabe Block commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 44 rue du Camp, N. O. DONAHUE, 76 rue Gravier.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No de 23 rue Bienville.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
ASSOMPTION, à la place du
HENRY TETE,
Capitaine P. A. Charlet,
N. Z. Dupuis Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES, il descendra la côte le jour.

Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodauxville.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord et à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.

Banque Nationale Mutuelle

De la NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires, ... décembre 1876.

—ACTIF—

Prêts et escomptes	$619,517 89
Bons des E. U. pour garantir la circulation	50,000 00
5 pour cent, fonds de rachat, avec le trésorier des E. U	2,250 00
Change américain	55,035 9
Dû par les banques et banquiers	17,079 73
Immeubles, meubles, emménagements	40,836 85
Bons, actions et hypothèques	750 55
Argent dû	00
Primes sur Bons des E. U. et or	7
Billets des E. U	120,000 00
Espèces	40,153 25
Billets de la Banque Nationale	15,400 00
Circulation fractionnaire et nickels	148
Chèques du Clearing-House et des autres banques	144,243 42 — 319 9 45 92
Total	1,124,380 89

PASSIF

Capital payé	300,000 00
Excédant de fonds	109,875 5
Billets de banque nationales en circulation	45,700 00
Dépôts individuels	636,356 36
Dû aux banques et banquiers	2,457 87
Dividendes No 1 à nos payés	362 20
Dividende No 3 à etc., maintenant déclaré	12,000 00
Balance à profits non-divisés	11,212 8
Total	1,124,380 89

JOSEPH MITCHEL,
Caissier Mutual National Bank.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Hannover...	12 sept.	environ 14 oct.
Frankfurt...	10 oct.	11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Chambre.....$150 en or, Entrepont.....$35, n or

De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres.....$150 en or, Entrepont.....$45 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.....$35 en or, Entrepont.....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
No 49 de la rue de l'Union.
19 juin

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour la même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 5 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Surintendant.

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 124 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 6 heures du matin à 8 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 8 heures de l'après-midi à 10 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépot au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents. Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures	A. M.	7 heures	A. M.
7½ heures	A. M.	8½ heures	A. M.
9 heures	A. M.	10 heures	A. M.
10½ heures	A. M.	11 heures	A. M.
Midi	P. M.	1½ heures	P. M.
1 heures	P. M.	2½ heures	P. M.
2 heures	P. M.	3½ heures	P. M.
3 heures	P. M.	4½ heures	P. M.
4 heures	P. M.	5½ heures	P. M.
5 heures	P. M.	6½ heures	P. M.
6 heures	P. M.	7½ heures	P. M.
7 heures	P. M.	8½ heures	P. M.
8 heures	P. M.	9½ heures	P. M.
9 heures	P. M.	9½ heures	P. M.
10 heures	P. M.	10½ heures	P. M.

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er Avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Express	7:30 A. M.	Express	11:45 A. M.
Express	5:30 P. M.	Express	9:30 P. M.
Train d'agrément	4:30 P. M.	Train d'agrément	9:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. H. ROBINSON,
Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from Depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART		ARRIVE	
Express	7:30 A. M.	Express	11:45 A. M.
Express	5:30 P. M.	Express	9:30 P. M.
Coast Train	4:30 P. M.	Coast Train	9:20 A. M.

Pullman Palace Cars to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1...5:30 P M	Express No 2..10:30 A M
Express No 3...6:15 A M	Express No 4...8:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans changer de voiture. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m. le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M et à 9 h 50 P M, le dimanche, et à 9 h 30 A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

J. C. FROST, V. P. & D. G. A. D. SHELDON, Agent.

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2..10:30 AM
Express No 3...6:15 AM	Express No 4...8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

J. C. CLARKE V P & G. M. A. D. SHELDON, Agent.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lockport et Brashear, sera transporté aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

[illegible]

Firemen's Insurance Company of New Orleans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains	$117,713 36
Pertes payées	31,045 35
Bénéfice net	47,496 17

Nlle-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

1° Dix pour cent (10 o|o) d'intérêt annuel du capital payé;

2° Cinq pour cent (5 o|o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 6 de l'art. VIII de la charte;

3° Dix pour cent (10 p|o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. 6 de l'art. VIII de la charte;

4° Cinq pour cent (5 p|o) de dividende crédité du capital payé;

5° Vingt-cinq pour cent (25 o|o) de dividendes aux assureurs participants.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portés au crédit des billets d'actions, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de ces dividendes seront émis à la date du 10 janvier 1877. Les dividendes aux assureurs (non aux actionnaires) seront payés sur demande. Les actionnaires peuvent obtenir, aux bureaux de la compagnie, des tableaux détaillés, imprimés.

T. N. MARKS, président.
T. FRUDHOMME, vice-président.
E. H. BENNER, secrétaire.

DIRECTEURS:

JACOB ALEXANDER,	E. S. LEVY,
LEON BERTOLI,	T. N. MARKS,
H. H. BIERHOST,	T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,	C. SPORL,
JOHN FITZPATRICK,	WASH. MARKS,
C. TAYLOR GAUCHE,	OTTO PHANAN,
CHAS. HEMARD,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON,	LOUIS A. WILTZ,
E. F. KLIE.	

ASSURANCES.

VINGT-HUITIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$183,068 51	
Primes maritimes	29,315 95	
Primes de rivières	21,924 35	
		$239,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		288,235 18
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,335 60	
Pertes maritimes	7,285 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
	$100,131 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,892 58	
Moins loyers, auvetage, épargne, etc.	11,766 72	
	$40,125 86	$140,257 07
Profits bruts		$87,978 0

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 36	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 33	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74,554 15	
Argent	63,846 71	
		$128,400 86
Bons de ville		72,065 00
Actions de banque et autres		73,415 61
Propriétés foncières		139,544 66
Primes en voie de collection et suspense accompli		33,415 94
Total de l'actif		$581,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Joe. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno K. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

21 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37........Rue Carondelet........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$329,528 60	
Sur risques de rivières	200,969 28	
Sur risques de mer	37,222 31	$567,767 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,230 00	
Primes remboursées	9,487 27	98,816 2
Montant net des primes		$468,951 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$108,297 27	
de rivières	104,589	
de mer	34,706 97	8?6 73
Réassurance	21,194 05	
Réfaction (rebate)	11,746 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,182 70	
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans	2,322 60	
Dépenses générales brutes	39,349 44	356,412 22
Balance		$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,603 39
		$201,142 98
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 98
Réserve pour couvrir les pertes		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$78,142 98

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$215,082 45
Comptes en voie de recouvrement	21,114 11
Effets à recevoir, en garanties	484,587 60
Effets à recevoir pour primes	26,013 71
Actions de banques et autres actions	309,463 35
Bons de ville, d'Etat et autres bons	146,122 38
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,800 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	1,700 00
Propriétés foncières	77,010 31
Total	$1,292,903 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 18 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($339,583 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	E. F. Schlieman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	

22 mai—1mois

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF.

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$ 914,797 14	
Propriétés foncières (valeur actuelle)	347,877 44	
Dette suspendue (valeur actuelle)	156,915 64	
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)	120,000 00	
Autres bons et actions	41,434 94	
Département des actions hypothécaires	773,280 16	
Change étranger et change américain	$327,242 73	
Monnaie courante et espèces	806,841 41	
	1,134,084 14	13,???,196 ??
PASSIF		
Dû aux déposants	$1,841,320 29	
Dû à des banques et à des banquiers	151,955 50	
Dividendes non payés	314 00	
	1,893,493 ??	
Profits et pertes	$ 186,621 64	
Capital	1,500,000 00	
	$1,686,621 64	

JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 33 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	E. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. E. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. E. Lyman,
Sam Choffe,	R. C. Palmer,

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Conti streets to No 56 same Alley. He also tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him in the last twenty ...

JAS E. DEBONS.

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1878.

En caisse le 15 juin 1876			$2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotité			1,704
" pour initiation			15
" pour intérêts sur les dépôts			128 14
			$4,631 36
—Déboursements dans la même période—			
Secours aux malades	$ 811		
Salaire du portier	22 50		
Frais d'impression	65		
Commission du percepteur	180		
Comptes de gaz, &c.			
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$500 67		
En caisse actuellement			$2,896 50
Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts		$10,418 35	
Nous avons payé pour loyer de la salle, la première année	$440		
Pour le mobilier	256 65		
Impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.	926 91		
	1,625 56	12,418 35	2,896 50
Payé pour secours aux malades	720		
Payé à la mort de membres	4,559 20	7,522 75	
		$2,895 50	
Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 15 juin 1876			54
Admis depuis lors			3
			57 membres.
Démissionnaires			1
Morts			1
Expulsé		1	1
Actuellement sur la liste			56 membres.

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président,
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELFEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. GARCIA,
F. C. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.

(Conseil d'administration.)

15 juin—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, dans la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876 ..... $1,731 79

Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876 5,845

Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876 ..... $5,486 34

Escompte billets payés avant l'échéance .....

Montant des dépenses non couvertes l'année dernière .....

Bénéfice net .....

[illegible]

Billets ables annuellement garant par emière hypothèque et privilège de vendeur	$54,365 77¾
Propriétés foncières	3,468 23
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,681 41
Currency des Etats-Unis	144 364 1,819 37¾
Effets à recevoir	7 780 15
Divers débiteurs	860 77
Installations	1,003 00
Intérêt courant	358 35
Actions payées en plein	73,150 00
Actions payées en partie	2,785 00
Scrip	4,520 00
Dividende No 1 non-réclamé	127 80
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	472 72
Surplus de l'actif	15,179 15 — 96,173

Nous, sous signés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—ASSURE CONTRE— LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. HIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Primes reçues	[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	[illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.	[illegible]
Total de l'actif	$76,621

DÉCLARÉ.

Intérêt sur le Capital payé, 18 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 18 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, C. Kohn,	Louis Schneider,
A. Himer Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
A. Baumgartner, Th. Lilienthal,	R. Sieg,
Geo. Ber F. Del Rondin,	C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Hicks,	S. I. Naalts,
J. H. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickerd
K. Weissenbach, H. R. Gogreve,	F. Reder,
R. Wilderman	G. ...

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYÉ.......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$ 407,955 89
Pertes, dépenses, taxes, etc	$ 277,207 94	
Réserve, $10,000 et dividendes sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$ 71,200 48

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir $285,590 73

En caisse et primes en devoir recouvrement 136,696 48

$422,287 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie, No 52 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALOUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
E. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
O. MORIS.	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 23 octobre 1878.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:

En caisse		$226 10
En banque		960 65
Reconnaissances—		
Un billet dû à la Société	$24 00	
	30 00	
Quotités dues jusqu'au 1er avril	56 00	
Propriété du tombeau et immeubles	450 00	$560 0
Total		$1,785 1

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, ?—Membres honoraires, 34—Rayés 10—Décédés 1.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST LOMBERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK,
Par ordre du Président,
ERNEST LOMBERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président coin Conti et Bourbon.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14, de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 11 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,053 60	
Reçu pour primes de rivière	57,889 85	
Reçu pour primes de mer	12,894 65	
Primes non expirées le 31 août 1875	42,630 00	
		$226,187
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1876	40,000 00	
Primes remboursées	2,971 28	
		42,971 28
Montant net des primes		$183,306 ?
En moins:		
Pertes par le feu	$23,132 27	
Pertes sur les rivières	35,560 65	
Pertes sur mer	2,525 70	
Pertes non encore réglées	5,000 00	
		$66,468 ?
Réassurances	18,585 00	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	5,379 54	
Taxes et licences	4,000 00	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	20,137 24	
Profits et Pertes	5,492 77	
	66,635 63	
En moins—l'intérêt	34,909 92 $31,656 94	$97,154 ?
Bénéfice net		$86,151 ?

ACTIF.

Billets à recevoir pour primes et prêts sur garantie	$65,888 37
En caisse	14,977 33
Primes en voie de recouvrement	12,626 00
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.	$72,203 75
En moins la baisse des valeurs 18,000 00	54,203 75
Propriétés foncières	6,000 00
Billets par actions	101,906 85
Total	$306,118 ?

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1|2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein, et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,5?? pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aikes,	G. F. Harrison,
A. S. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward G. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. M. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
F. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill.

1er octobre—1m

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 36 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale:

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		1566 05 ½	
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs		5513 00	
Intérêts du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		8762 15	
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés sur actions de la Société, du 21 août 1874 au 30 sept. 1876		629 74	
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes		112 06	
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	6008 40		
Escompte de billets payés avant l'échéance	565 09		
Intérêts déduit du cent de propriétés saisies par la Société	2218 96		
Montant déduit d'installation	300 00		
Commission	100 00		
Terrain No 4, montant perdu sur la vente			
Propriété foncière No 1	1		
[illegible]			
annotation du contrat No 5 au bureau des hypothèques	3 00		
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé	1738 77¾		
	14679 94½	14679 94½	

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.

Billets payables tous les mois, garantis par hypothèques et privilège de vendeur	103661 0½
En caisse: Propriétés foncières	5544 75
Balance en banque	28 72
Monnaie courante des Etats-Unis	498 75
Divers débiteurs	588 21
Installations	500 00 — 114480 35½

PASSIF

Actions payées en plein	95000 00
Scrip	1170 00
Dividende non réclamé	73 05
Effets payables	587 60
Divers créanciers	725 00
Surplus de l'actif	2613 77¾ — 114480 35½

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.

17 oct—1m Mar18

Hibernia Insurance Company,

Bureaux. No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,438

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
	F. J. Ganquet,

Le 5 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 5 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 18 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES.
Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme	$1,048,025 44
Prêts sur demande	219,510 57
Bons des Etats-Unis	50,000 00
Autres Bons et valeurs	114,261 87
Change domestique et étranger	513,570 58
Immeubles	141,583 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent	2,250 00
Monnaie de papier	$473,019 00
Espèces	27,212 33
Chèques sur les autres banques	201,362 34 — $1,017,586 64
	$3,106,990 45

PASSIF.

Capital actions	$840,000 00
Fonds d'excédant	25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent	34,382 13
Billets en circulation	45,000 00
Dividendes impayés	3,087 96
Dû aux déposants	$1,967,975 74
Dû à des Banques et banquiers éloignés	146,594 62 — $2,114,570 36
	$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Présid.
CHAS. L. C. FUY, Caissier.

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, Publishers.

OFFICE—No. 73, CHARTRES STREET.

Rates of subscription—Daily, per annum, $12; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $3 00 quarterly, $1 50. Single copy 12 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers, NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship
HUDSON,
Gager, commander,
Will leave her wharf, foot of Toulouse street,
Thursday, August 23, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3|4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$125,068 51	
Marine premiums	29,315 95	
River premiums	21,924 35	
		$ 239,308 81
Earned premiums, less re-insurance and return premiums		2 ,235
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses	$67,335 60	
Marine losses	7,285 41	
River losses	25,510 20	
	$100,131 21	
Taxes, expenses, discount in lieu of participation, &c.	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc.	11766 72	
	$40,125 86	$140,257 07
Gross profits		87,978 00

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable	$68,648 36	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 33	
		24,591 70
Loans on Call	$74,554 15	
Cash	63,846 71	
		128,400 86
City Bonds		72,065 00
Bank and other Stocks		83,415 62
Real Estate		139,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account		33,415 94
Total asset		$281,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT. in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forchaimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. K. King,	Henry M. Preston,
	J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company, Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums	$?,579 12	
Marine premiums	86,924 91	
River premiums	44,220 55	
Total amount of premiums		$?29,524 59
Less unearned and return premiums		96,772 94
Net earned premiums		$?32,751 65
Add interest and discount		24,647 27
		$?56,479 03
Deduct—		
Fire losses	$58,452 74	
Marine losses	82,102 90	
River losses	24,746 90	
Net losses	$156,302 64	
Reinsurance	$18,887 96	
Rebate	45,452 18	
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	52,890 30	
		117,909 56
		$204,272 09
Reserve for unsettled claims		25,000 00
		$229,272
Net profits for 1876		$29,186 88

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash market value

Real estate	$113,182 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	158,800 9
Bills receivable (premiums)	11,746 24
First mortgage notes and pledge notes	128,780 06
Cash in bank	36,975 29
Premiums in course of collection	47,253 96
Amounts due by insurance companies	5,207 82
	$374,418 65

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay, the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday in February next.

J. W. HINCKS, Secretary,
January 15, 1877.

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Fonta,
A. Schrieber,	J. Tuyes,

janv 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$ 773,241 11
Actions, bons et hypothèques	235,104 09
Propriétés foncières	52,000 00
Caveaux des safe deposits	50,000 00
Dépenses et taxes payées	6,330 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés	4,740 73
Change américain	64,663 33
Echange pour le Clearing House	$51,694 23
Or	11,154 50
Papier-monnaie	162,111 50 — 224,960 23
	1,411,045 09

PASSIF.

Capital nouveau	$350,000
do ancien	150,000 — 500,000 00
Surplus	10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés	36,342 20
Dû à des banques et des banquiers éloignés	97,904 ?
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)	450,542 80
do (département des épargnes)	304,205 75
Certificats dits time certificates	12,000 00
	1,411,045 09

Je certifie que le tableau qui précède est exact.

J. S. WALTON, Caissier.

ASSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104........CANAL STREET........104

—nd ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk	$351,??	
On Marine Risks	24,??	
On River Risks	26,???	
Total Premiums	411,???	
Less Unearned Premiums	1,?13	
Net Earned Premiums 31st May, 1877		$?,???,?? 51
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,867 96	
On Marine Risks	17,052 50	
On River Risks	3,596 77	
Taxes and expenses, less int'rst	25,894 38	
Reinsurances and return Premiums	18,164 62	18?,?14 61
Profit		$ 10,?20 10

The Company have the following assets—

Real Estate	$259,579 49
City Bonds	140,418 55
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds	169,255 55
Notes secured by mortgage	214,042 06
Notes secured by pledge	4,307
Bills receivable	75,104 1
Premium in course of collection	49,??
Cash on hand	77,007 54
	1,025,344 2?

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.	

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$322,940 09	
Primes sur les risques de mer	62,479 74	
Primes sur les risques de rivières	29,838 98	
Total des Primes		$421,1?? 77
En moins:		
Primes sur risques non expirées	$107,978 06	
Primes remboursées	1,282 82	109,270
Primes nettes acquises		$311,??
A ajouter:		
Intérêts	4,860 51	
Profits et pertes	5,076 09	
		?,?? 1
		7 ?07 ?8
Pertes payées		
Sur les risques du feu	$ 97,141 74	
Sur les risques de mer	22,055 ?6	
Sur les risques de rivière	16,280 1?	
Pertes en litige	2,145 34	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	45,?65 82	
	1?2,???,??	
Réassurances	15,??	
Réfaction (rebate)	26,???	
Commissions d'agences	25,??1	
Dépenses d'agences	4,?06 61	
Taxes et licenses	7,?6? ?0	
Dépenses de bureau	27,004 ??	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.	6,529 61	
		2??,???
Bénéfice net		$ 32,0??

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	$ 47,567 ??
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	22,???
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe	21,5??
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association, $25,?65 94, évalués à	5,???
Effets à recevoir pour primes	?65
Prêts sur hypothèques	128,4?4
Prêts sur nantissements	14,??6
Effets à recevoir	17,?? ??
Bons	?,???
Actions	?,???
Primes en voie de recouvrement	41,???
Propriétés foncières	74,??? ??
Dû par divers	6,4?? 1?
Bons des Etats-Unis	15,92? ??
Total	$??,?17 ??

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $20)	$293,650 00
Effets à payer	15,066 00
Dividendes non réclamés	1,802 00
Primes sur risques non expirés	107,978 06
Pertes non réglées	51,611 18
Dû à divers	5,517 95
Fonds de réserve	15,??4 06
Surplus	?,???

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $20 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON,

17 janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à sa charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$70,?60 ??	
Primes de rivières	11,063 35	
Primes de mer	5,972 ??	
		$55,036 ??
Moins rimes rendues		751 ??
		$8?,?84 ??
Pertes payées pendant l'année:		
Pertes de feu	$?,?29 ??	
Pertes de rivières	7,190 ?4	
Pertes maritimes	5,576 ?9	
	$48,795 75	
Réassurances	2,507 84	
Loyer	1,600 00	
Taxes	?10 00	
Escompte (Rebate)	?,?77 ?5	
Dépense, moins escompte et intérêt	19,788 ??	
Réservé pour risques non terminés	15,000 00	
	$85,577 50	

Actif de la Compagnie:	
Prêts garantis par nantissement	$?,?63,???
Prêts garantis par hypothèque	16,250 00
Billets à recevoir pour primes	5,??? ??
Stock, bons et autres effets	144,071 74
Propriété foncière	11,967 ?0
Primes en voie de collection	6,407 ??
Argent en caisse	9,624 ?6
	$??4,???

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans, Signé et juré devant moi, ce 14ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. TAYLE,
E. SALOY,	A. R. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

Hibernian National Bank.—Nlle-Orléans, 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourchy et F. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élus pour l'année.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH,
	ADAM THOMSON.